



# De la Corruption au Crime d'Etat

Bienvenue chez NICOUD Eliane

Mes fichiers au format .pdf

De la Corruption au Crime d'Etat

raptor08@free.fr

haut de page

## Eliane NICOUD

13, rue du Meunier  
Clos du Moulin  
34350 VENDRES

## Eliane NICOUD

Chez M. Gardet Bernard  
6 ter rue Voltaire  
92800 - PUTEAUX

RECEPISSE de dépôt de plainte contre la compagnie GAN - Procureur de la République de Paris

TRIBUNAL  
DE GRANDE INSTANCE  
DE PARIS

PARQUET  
BUREAU D'ORDRE  
Téléphone : 44-32-58-01

Le Chef de Service du Bureau d'Ordre du Parquet de PARIS  
reconnait avoir reçu de Mme .

NOM : BEGUIN . NICOUD

Prénom : Eliane

Adresse : chez Mr GARDET Bernard - App' 114 - 6 ter rue Voltaire  
PUTEAUX (92)

une plainte adressée à Monsieur le Procureur de la République,  
qui a été enregistrée sous le numéro P

**970160993**

(numéro à rappeler dans toute correspondance)

Fait à PARIS, le 16/10/1997

LE CHEF DE SERVICE  
DU BUREAU D'ORDRE

~~Mme BEGUIN-NICOUD Eliane  
Ex-Boutique " TENTATION "  
13, rue Raymond Daujat  
26200 - MONTELMAR~~

-----  
Adresse actuelle :  
Mme BEGUIN-NICOUD Eliane  
Chez M GARDET Bernard  
App. 114 6 Ter rue Voltaire  
  
92800 - PUTEAUX

A

Monsieur le Procureur de la République  
Tribunal Grande Instance  
de PARIS  
  
75014 PARIS

Puteaux, le 16 janvier 1997

**Objet** : Dépôt de plainte contre la compagnie d'assurances GAN.

**Pièces jointes** : 12 pièces.

Monsieur le Procureur de la République ,

Je soussignée Béguin-Nicoud Eliane  
née Nicoud, le 08 novembre 1940 à Marseille  
hébergée chez M. Gardet Bernard App 114 - 6 Ter rue Voltaire - 92800 Puteaux -  
dépose plainte pour les faits suivants.

Commerçante indépendante, exploitant la boutique de lingerie « Tentation » au 13 rue Raymond Daujat 26200 Montélimar depuis le mois de décembre 1973, ce magasin était assuré depuis le 20 octobre 1988 par la compagnie d'assurances GAN en son agence locale Magnét et Veyre à Montélimar (pièce 1).

Après avoir été victime de quatre cambriolages dont un le 07 août 1992 (pièce 2), ma boutique fut détruite par un attentat, incendie criminel (pièce 3), le 18 août 1992. Le GAN m'avait avertie le 12 août 1992 du non renouvellement de mon contrat d'assurance à compter du 20 octobre 1992 (pièce 4). A la date de l'attentat ma boutique était donc toujours assurée par le GAN.

Ni le cambriolage du 07 août 1992, ni l'incendie du 18 août 1992 (pièces 5, 6, 7 et 8) ne furent à ce jour indemnisés par le GAN.

Sans ressources depuis août 1992, je n'ai pas pu rouvrir mon magasin, je suis inscrite à l'ANPE (pièce 9) depuis le 14/04/1994, j'ai bénéficié du R.M.I. dans la Drôme du 1er juin 1993 au 1er mars 1994 - et dans les Hauts de Seine du 1er novembre 1994 au 30 novembre 1996.

Une aide juridictionnelle me fut accordée en 1994 par le TGI. de Nanterre sur décision en date du 26 janvier 1995 (pièce 10). L'avocat du barreau de Nanterre (92) désigné, s'est déclaré incompétent territorialement car le siège du GAN est à Paris (75).

En novembre 1996, le GAN a fait diffuser de nombreuses publicités dans la presse en particulier dans le journal Le Monde les 19 et 20 novembre 1996 (pièces 11 et 12). De nombreuses publicités radiophoniques furent diffusées à la même période sur la station Europe 1. Ces publicités étaient axées sur le slogan : « Vous avez de l'avenir, le GAN vous l'assure ».

J'estime que le GAN ne peut pas se prévaloir d'un tel slogan, alors qu'assurée normalement au GAN, cette compagnie n'a pas préservé mon avenir mais au contraire assuré ma perte sur le plan professionnel et ma précarité personnelle.

Au vu de ces constatations, je porte plainte contre la compagnie d'assurances GAN dont le siège social est au 11, rue Pillet-Will - 75448 Paris et contre ses dirigeants pour publicité mensongère pour chacun des spots publicitaires diffusés ou à venir contenant le slogan précité, et abus de confiance vis à vis du public et des assurés de cette compagnie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, mes salutations distinguées.

Mme Béguin-Nicoud Eliane



**Désignation des pièces jointes à la plainte du 16 janvier 1997  
de Nicoud Eliane contre les assurances GAN.**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

- 1°) - contrat d'assurance de la boutique « Tentation ».
- 2°) - P.V. de police du 07 août 1992 (incendie).
- 3°) - convocation au commissariat de police de Montélimar du 18 août 1992.
- 4°) - lettre du GAN du 12 août 1992.
- 5°) - extrait du journal le Dauphiné Libéré du 19 août 1992.
- 6°) - déclaration du sinistre au GAN du 20 août 1992.
- 7°) - lettre du GAN du 07 juillet 1993.
- 8°) - lettre au GAN du 07 octobre 1994.
- 9°) - déclaration de l'ANPE. de Puteaux.
- 10°) - décision d'aide juridictionnelle du TGI. de Nanterre du 26 janvier 1995.  
- désignation de l'avocat Me Hazan-Pinto.
- 11°) - annonce publicitaire du GAN dans le journal Le Monde du 19 novembre 1996.
- 12°) - annonce publicitaire du GAN dans le journal Le Monde du 20 novembre 1996.

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE PARIS**

Le 27 janvier 1997

14 Quai des Orfevres  
75059 PARIS RP - SP

N° de téléphone du TGI :

**Parquet du procureur  
de la République**

Service : 10EME SECTION MEYER  
Poste :

N° d'affaire : 9701609939  
Référence document : 27/01/97 08293

Madame Eliane BEGUIN NICOUD  
c/o M.GARDET Bernard  
6 Ter rue Voltaire Appt.114  
92800 PUTEAUX

**AVIS DE CLASSEMENT**

Votre référence :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai estimé, le 27 janvier 1997, ne pas devoir donner suite à la plainte que vous avez déposée le 16 janvier 1997, pour la raison suivante :

**Les éléments du dossier ne peuvent justifier de poursuite pénale**

Toutefois, j'attire votre attention sur la possibilité qu'a la victime de poursuivre elle-même la procédure:

- soit en saisissant la juridiction compétente par voie de citation directe,
- soit en demandant l'ouverture d'une information, en se constituant partie civile auprès du doyen d'instruction, qui fixera, s'il y a lieu, le montant de la consignation à déposer au greffe pour couvrir l'avance des frais de l'information.

En cas d'insuffisance de ressources, la victime peut demander le bénéfice de l'aide juridictionnelle, en écrivant à l'adresse suivante:

Bureau de l'Aide Juridictionnelle  
Section 1ere Instance  
1 Quai de Corse  
75004 PARIS

Je vous prie de croire en l'expression de ma parfaite considération.

**LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**



# DE LA CORRUPTION AU CRIME D'ÉTAT



## VOIR AUSSI

Alice	<a href="http://eliane.nicoud.chez-alice.fr/">http://eliane.nicoud.chez-alice.fr/</a>
canada	<a href="http://nicoudeliane.net/">http://nicoudeliane.net/</a>
Free	<a href="http://eliane.nicoud.free.fr/">http://eliane.nicoud.free.fr/</a>
iFrance	<a href="http://nicoud.ifrance.com/">http://nicoud.ifrance.com/</a>
Raptor08	<a href="http://raptor08.free.fr/">http://raptor08.free.fr/</a>